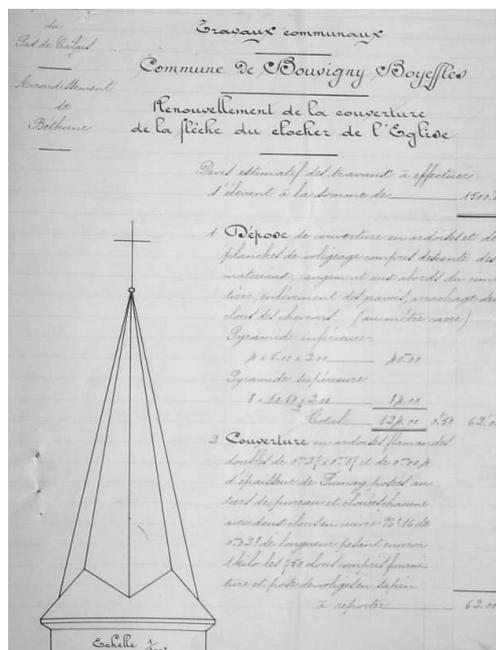


MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

COMMUNE DE BOUVIGNY-BOYEFFLES

Mairie, Place Patour
62172 Bouvigny-Boyeffles
Tél : 03.21.29.16.59 – Fax : 03.21.45.40.90

RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE
SAINT-MARTIN



Date et heure limites de réception des offres

Le 03-03-2015 à 17h30

Règlement de la Consultation
Commun à l'ensemble des Lots

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	5
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	5
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	5
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS	5
3.1 - MAITRISE D'OEUVRE	5
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	6
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	6
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	6
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
5.1 - DOCUMENT A PRODUIRE	6
5.2 - VARIANTES	8
5.3 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	8
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	8
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	9
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	9
7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	9
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	10
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	10
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	10

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Le présent appel d'offres concerne :

Les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) concernent :

RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

Les couvertures sont à restaurer dans le même temps qu'une restauration et mise en valeur des parements de pierre pour minimiser les coûts d'installation de chantier. Les charpentes devront être traitées (dépoussiérage, injection, double pulvérisation). Les charpentes vétustes : la quasi-totalité des sablières, les caches-moineaux, une partie des chevrons et coyaux et le haut du poinçon seront repris en chêne. La couverture sera restaurée en ardoises naturelles de qualité. L'ardoise choisie pour ce projet est une ardoise naturelle violines d'Angleterre (Pays de Galles) au format 30x20 et épaisseur minimale de 4,5mm. La pose retenue est au double clou cuivre carré cranté sur une volige de 25mm en sapin traité à l'autoclave. L'égout sera traité traditionnellement sans gouttière et renforcé. Il sera marqué par un plomb sur support adapté. La partie haute du clocher sera à revoir complètement : coq, croix et paratonnerre. La prestation de charpente sera complétée avec la mise en place de moyens d'accès et de planchers (hors étage des cloches) : solives et planchers en chêne (ep : 3,5mm mini.). Les éléments conservés seront traités. Les abat-sons seront revus complètement en bois exotique revêtus en plomb selon l'existant. Une protection anti-pigeons sera également mise en place sous la forme de filets en polyéthylène sur ossature en câbles inox. Les parements seront restaurés en pierre calcaire non gélive et compatible avec la craie locale : pierre de Tervoux pour les parties exposées et Migné pour les parements courants. Les dessus des contreforts seront restaurés en pierre à l'aide d'une pierre de type Tervoux. Les pierres altérées seront changées. Les fourrures internes seront complétées par des injections gravitaires au mortier de chaux. Les joints seront dégradés en respectant la pierre ancienne. Ils seront rejointoyés à l'aide d'un mortier de chaux adapté (chaux aérienne ou chaux NHL 3.5 éventuellement additionné de terre cuite pour les parties basses). Une patine d'harmonisation et un léger traitement anticryptogamique ainsi qu'un hydrofuge seront appliqués sur l'ensemble du clocher en fin d'intervention.

L'appel d'offres comporte 3 lots :

- Lot n°01 : Maçonnerie – Pierre de Taille
- Lot n°02 : Charpente
- Lot n°03 : Couverture

Lieu(x) d'exécution : Eglise Saint-Martin à Bouvigny-Boyeffles – département du Pas-de-Calais

1.2 - Etendue de la consultation

MARCHE PUBLIC sur PROCEDURE ADAPTEE passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en 3 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	Maçonnerie – Pierre de Taille
02	Charpente
03	Couverture

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

Les travaux seront réalisés en une tranche unique.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C. .

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Les travaux étant des prestations de restauration d'un édifice historique : les qualifications ou équivalences concernant les lots suivants sont nécessaires :

- Lot 01 : 2194 Restauration en pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques
- Lot 02 : 2393 Restauration des charpentes des monuments historiques
- Lot 03 : 3193 Couverture du patrimoine ancien

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

<i>Lot</i>	<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
01	45262512-3	
02	45261100-5	
03	45261212-3	

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'article 3 de l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

A titre indicatif, les travaux débiteront, sous réserve, à compter du 04 mai 2015 pour une durée de 9 mois. Cette période inclut la période de préparation de chantier.

2.2 - Variantes et Options

2.2.1 - Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes respectant les exigences visées par les dispositions du cahier des charges et de ses éventuelles pièces annexes.

2.2.2 - Options

Options concernant les différents lots détaillées dans le DPGF.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux, objet du présent marché, seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservé au profit d'entreprise ou établissements visés par l'article 15.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

EURL ANGEZ
Cabinet d'Architecte
12, rue d'en haut
62130 ROELLECOURT
Tél : 03.21.03.30.53
Fax : 03.21.41.98.26

Le maître d'oeuvre est :

Mr DEWERDT Hugues
Architecte du Patrimoine, EURL ANGEZ, Cabinet d'Architecte

La mission du maître d'oeuvre est Missions de la loi MOP.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Sans Objet

3.3 - Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions de l'article 1.4 du C.C.A.P.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

L'opération de coordination de sécurité et protection de la santé de niveau II est soumise aux dispositions ci-dessous.

3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans de travaux : existant et projet de restauration.
- Diagnostics amiante et plomb avant travaux.
- Projet Général de Coordination.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat : le dossier est téléchargeable sur le site de la commune et peut être également retiré en mairie sous forme numérique : CD-ROM.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

5.1 - Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Dans la première enveloppe intérieure : «candidature»

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature .Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail ;
- Attestation de visite.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Dans la deuxième enveloppe intérieure : «offre»

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- La décomposition du prix global forfaitaire (toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant)
- Un planning détaillé d'exécution des travaux

- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue à l'article 5.2 du cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'article 4 de l'acte d'engagement.

5.2 -Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes respectant les exigences visées par les dispositions du cahier des charges et de ses éventuelles pièces annexes.

5.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres..

Les critères intervenant au moment de l'ouverture de la première enveloppe intérieure sont :

1-Garanties et capacités techniques, financières et professionnelles

Les critères intervenant dans la deuxième enveloppe intérieure pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Prix des prestations de travaux	70
2-Références et qualité technique de l'offre	30

La note « prix » sera donnée sur 60 : selon la note pondérée selon la formule : $Np1 = (Pmd/P) \times 70$ avec $Np1$: note pondérée, Pmd Offre de prix du moins disant, P offre de prix analysée.

La valeur technique de l'offre de chaque candidat sera appréciée au travers du mémoire technique qui devra être joint à l'offre, en y précisant les points ci-dessous pondérés comme suit :

- 1- Méthodologie adoptée pour la réalisation des prescriptions en accord avec la qualité du bâtiment ancien. (20 points) : 5 pages maximum.
- 2- Descriptif des délais, des moyens humains et matériels affectés à l'opération. (5 points) : 3 pages maximum dont planning.
- 3- Descriptif des produits et matériaux mis en œuvre sur le chantier (Fiches techniques) (5 points) : 7 pages maximum.

Remarque : Tout candidat qui n'aura pas remis de mémoire technique verra son offre déclarée irrégulière.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations de l'article 46 I et II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'avoir recours à la négociation dans le cadre de cette consultation.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour :</u> RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE SAINT-MARTIN BOUVIGNY-BOYEFFLES Lot n° - NE PAS OUVRIR</p>

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**COMMUNE DE BOUVIGNY-BOYEFFLES
Mairie, Place Patour
62172 Bouvigny-Boyeffles
Tél: 03.21.29.16.59 Fax : 03.21.45.40.90**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir deux enveloppes également cachetées et portant le nom du candidat ainsi que, respectivement, les mentions « **Première enveloppe intérieure** » et « **Seconde enveloppe intérieure** ». Le contenu des enveloppes est défini à l'article 5 du présent règlement de la consultation.

7.2 – Transmission électronique

Les offres peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.bouvigny.marche@orange.fr.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) :

• Pour les renseignements administratifs:
COMMUNE DE BOUVIGNY-BOYEFFLES
Mairie
Place Patour
62172 Bouvigny-Boyeffles
Tél: 03.21.29.16.59 Fax : 03.21.45.40.90
Horaires : lundi de 13h30 à 17h30 et
mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30

Renseignement(s) technique(s) :

Pour les renseignements techniques:

EURL ANGEZ, Cabinet d'Architecte
12, rue d'en haut
62130 Roellecourt
tél : 03.21.03.30.53
fax : 03.21.41.98.26
h.dewerdt-cabinet.angez@orange.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier 10 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Les visites sur site sont indispensables pour appréhender correctement le dossier, s'agissant d'un site original présentant une singularité architecturale. Cette obligation de visite est d'ailleurs reprise dans le C.C.T.P

(cf formulaire ci-joint)

ATTESTATION DE VISITE

L'entreprise :
.....

Représentée par :

Monsieur ou Madame
.....

En vue de répondre au (x) lot (s) n°
.....

A visité le site de l'église Saint-Martin de Bouvigny-Boyeffles en compagnie de Monsieur
.....représentant la commune.

Le 2015

Certifiée par (cachet et signature d'un représentant de la commune)